

## *Élimination de l'Instruction générale Q-4 pour les sociétés d'exploration minière*

### Une bonne nouvelle attendue depuis longtemps

**Rouyn-Noranda, le 8 juin 2004** – L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) applaudit la décision de l'Autorité des marchés financiers de dispenser de l'application de l'instruction générale Q-4 les sociétés québécoises d'exploration ou de mise en valeur du secteur primaire qui entendent procéder au placement de titres.

Cette décision, qui a pris effet le 4 juin dernier, fait suite aux nombreuses représentations de l'AEMQ et des intervenants de l'industrie qui considéraient que la Q-4 n'était plus pertinente en raison du cadre réglementaire actuel et des conditions présentes du marché économique.

L'Instruction générale Q-4 prévoyait certaines conditions qu'une société d'exploration devait respecter dans le cadre du placement de ses titres, telles que le prix minimal par action, le pourcentage minimal du produit du placement devant être affecté à l'exploration ou le prix et le délai maximal d'expiration des bons de souscription.

Le Québec élimine donc un irritant législatif, ce qui permettra à la province de se démarquer encore plus comme endroit de prédilection pour les investissements en exploration minière. Cette mesure favorisera le développement et l'essor socio-économique de nombreuses régions du Québec.

- 30 -

---

*L'Association de l'exploration minière du Québec a pour mission de développer, de défendre et de promouvoir l'exploration minière au Québec afin d'accroître le taux de découvertes, et ce, en harmonie avec tous les occupants du territoire et dans une perspective de développement durable. Les volets de sa mission visent, entre autres, à maintenir la compétitivité du Québec en matière de réglementation fiscale et environnementale de même que dans l'accès à son territoire.*

Source : Pierre Bérubé, président  
Association de l'exploration minière du Québec  
15, rue Gamble Est, bureau 203  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3B6  
Téléphone : (819) 762-1599  
Télécopieur : (819) 762-1522  
Site Internet : [www.aemq.org](http://www.aemq.org)